

AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, à l'effet que le Conseil municipal étudiera, lors de la séance ordinaire du lundi 12 juin 2023 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre la construction d'une habitation et d'une bergerie (moins de 100 moutons) sur le lot 5 286 409 situé sur le 11^e Rang est (zones ID-33 et AF-25), alors que le frontage est de 41,67 mètres. Le Règlement de lotissement numéro 461 édicte un frontage minimal de 45,7 mètres pour permettre la construction dans ce secteur.

Toute personne désirant des informations sur ce dossier peut communiquer avec l'inspectrice municipale par courriel à inspection@stoke.ca ou par téléphone au 819-878-3790, poste 224 et intervenir auprès du Conseil lors de la séance du 12 juin 2023 à 19 h 30.

DONNÉ À STOKE, CE 25^e JOUR DE MAI 2023.



Anne Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Anne Turcotte, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stoke, certifie avoir publié l'avis public ci-contre le 25 mai 2023 sur le site web de la Municipalité et sur le babillard de l'hôtel de ville, le tout conformément au *Règlement numéro 553 déterminant les modalités de publication des avis publics de la Municipalité de Stoke*.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 25 mai 2023.

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Turcotte". The signature is written in a cursive style.

Anne Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière